

Les animaleries ne pourront bientôt plus vendre de chiens et chats

L'Assemblée nationale a voté l'interdiction de leur vente dans ces commerces en 2024. La vente en ligne sera strictement encadrée.

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 4 heures,
Mis à jour il y a 1 heure



Cette interdiction est motivée, entre autres, par le «*sevrage trop précoce des chiots et des chats*» vendus dans les animaleries.
THEKUZMINS / Andrey Kuzmin - stock.adobe.com

Bientôt la fin des chats et chiens dans les animaleries : l'Assemblée nationale a voté mercredi l'interdiction de leur vente dans ces commerces en 2024, et a encadré la vente en ligne d'animaux de compagnie, la réservant aux refuges et éleveurs.

Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi de la majorité contre la maltraitance animale, les députés ont adopté un amendement des rapporteurs LREM et Agir prévoyant d'interdire ces ventes en animalerie, comme c'est le cas en Grande-Bretagne depuis l'année dernière et comme demandé par les associations de protection des animaux.

Cette interdiction est motivée par le «*sevrage trop précoce des chiots et des chats*» vendus dans ces lieux, un «*approvisionnement par des usines à chiots et chatons*» trop souvent, et encore «*une mauvaise socialisation de ces animaux*», induisant ensuite des abandons. Il s'agit aussi de freiner les achats compulsifs dans ces commerces. L'interdiction concernera chiens et chats, pas les petits mammifères de compagnie tels que les lapins ou les cobayes.

Encadrer la vente en ligne

Le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie s'est cependant prononcé contre cet amendement, mettant en avant le travail des salariés des animaleries et jardineries ainsi que les contrôles opérés. Il faut «*sérier les combats*», a-t-il aussi justifié, voulant s'attaquer plutôt aux ventes «*au pied du camion*». En ce sens, il a soutenu un amendement du groupe LREM porté par Aurore Bergé limitant la vente en ligne aux professionnels et aux refuges, afin de lutter contre les trafics. Les dons d'animaux y resteront toutefois autorisés. Julien Denormandie a jugé cette forme d'encadrement préférable à une interdiction pure et simple de la vente d'animaux en ligne hors sites spécialisés, que proposaient des députés de tous bords dont l'ex-«marcheur» Cédric Villani et l'insoumis Bastien Lachaud.

Même le rapporteur général Loïc Dombreval (LREM) a porté en vain cette proposition-là, soulignant le grand nombre de faux professionnels publiant des annonces et la difficulté des contrôles. «*Cela met en difficulté les éleveurs professionnels*», a-t-il relevé. Le gouvernement a convenu d'une charte d'encadrement de la vente avec la plateforme Leboncoin. Les annonces concernant les chiens et chats précisent le numéro d'identification de l'animal, son âge, sa race, s'il est vacciné... D'autres plateformes comme Facebook, où les annonces sont aussi nombreuses, ne sont pas concernées. L'examen de la proposition de loi se poursuivra vendredi.